



N° Chaîne de Contrôle  
FCBA/14-01559

**SEFEG**  
PK1 piste du Saut Maripa  
97313 Saint Georges Cedex

Objet : Remise en état du site

**A l'attention de Mme la Présidente de la société SEFEG**

Madame,

Dans la cadre de l'occupation gratuite de la parcelle AK41 sur la Commune de Saint Georges, PK1 piste du Saut Maripa,

Veillez noter que votre société s'engage à remettre en état le site que vous occupez conformément à l'article L511-1 du Code de l'Environnement, à l'issue d'une éventuelle mise à l'arrêt définitif ou d'un transfert de vos installations.

De plus les articles R512-39-1 et R512-39-3 du Code de l'Environnement précisant les mesures indispensables à appliquer pour assurer la mise en sécurité du site devront scrupuleusement être respectés.

Je vous prie d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

  
**ABIODIS GUYANE**  
SAS au capital de 6 491 100 €  
PK1 Piste du Saut Maripa  
97313 SAINT GEORGES  
537 458 051 00027 - APE 3511Z

Catherine Mariani



Le projet d'Unité de Biomasse Bois sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock est cofinancé par l'Union Européenne  
L'Europe s'engage en Guyane avec le PO FEDER

SAS au capital de 6 491 100 € - SIRET n° 537 458 051 00027 – 3511 Z  
PK1 Piste du Saut Maripa – 97313 SAINT-GEORGES DE L'OYAPOCK